

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 13 décembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s):

Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir

à Madame Françoise PFERSDORFF

Excusé(s):

Absent(s):

Rapporteur: Madame Cécile DELATTRE

N° CD/2018/104 -

645 - Co-financement d'établissements culturels 645 - Co-financement d'établissements culturels - Propositions financières - Budget primitif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention

645 - Co-Financement d'établissements culturels.

Le Conseil Départemental décide également d'attribuer :

- à Archéologie Alsace, une contribution de 557 700 € pour des dépenses de fonctionnement
 2019 ;
- à Archéologie Alsace, une contribution de 222 300 € pour des dépenses d'investissement
 2019 ;
- à Archéologie Alsace, une subvention d'un montant de 26 000 €, pour la valorisation scientifique du site de Mutzig et des collections archéologiques du Haut-Koenisgbourg ; cette subvention sera versée sur présentation d'un rapport qualitatif et financier des opérations ;
- au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle, une contribution de 67 883 € pour ses dépenses de fonctionnement 2019, ainsi qu'une subvention complémentaire d'un maximum de 13 117 €, sur présentation d'un rapport financier, pour ces mêmes dépenses ;
- au Syndicat mixte du musée Lalique, une contribution de 520 000 € maximum pour ses dépenses de fonctionnement 2019 ; cette contribution sera versée en deux fois (un acompte forfaitaire de 430 000 € et le solde au vu du compte administratif) ;

- au Syndicat mixte du musée Lalique, une subvention de 35 000 € pour ses dépenses d'investissements 2019, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et aux statuts du Syndicat mixte.

Non participation au vote :

Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur

Thierry CARBIENER, Madame Nathalie ERNST, Madame Chantal JEANPERT

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme : Pour le Président

La Directrice des services de l'assemblée

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N°: 067-226700011-20181213-lmc1123640-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 19/12/18